

Image not found or type unknown



Déplafonnement bail commercial

Par **Moro125**, le **11/02/2015** à **14:03**

Bonjour . Notre propriétaire veut nous tripler le loyer sous prétexte qu'il a eu des facteurs important : arrivées de croisières etc Ma question : jusqu'à combien de temps apres le fameux facteur de commercialité le propriétaire peu il se manifester ?

Exemple les croisières ont commencé 6 ans avant sans qu'il réagisse Peu il le faire 6 ans apres ?????

Et ce alors même que les croisières on chutes de 20 % ?? Et que depuis la crise est arrivée ?

Merci